

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Mardi 13 novembre 2018**

Date de la convocation : 2 novembre 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 16 novembre 2018

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS, Maire de Gragnague,

Etaient présents : Monsieur Daniel CALAS – Madame Liliane GUILLOTREAU - Monsieur Didier AVERSENG – Monsieur Serge SOUBRIER – Monsieur Claude PLAUT – Monsieur Amador ESPARZA - Monsieur Bruno SIRE - Madame Catherine ILLAC – Monsieur Pascal RAULLET - Madame Sophie BOUSCASSE - Madame Stéphanie CALAS - Madame Brigitte RUDELLE

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Monsieur Denis BASSI (pouvoir donné à Madame Liliane GUILLOTREAU) - Monsieur Laurent PLAS (pouvoir donné à Madame Brigitte RUDELLE)

Etaient excusés : Madame Hélène BRUNEAU – Madame Delphine ROGER - Madame Isabelle PAYSAN - Madame Alexandra CAMPIGNA - Monsieur Patrice CAZES

Madame Sophie BOUSCASSE a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Point n°1 : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 septembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 septembre 2018.

Point n°2 : Décisions du Maire

Monsieur Daniel CALAS donne communication au Conseil Municipal des décisions prises par délégation par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2222-22 du code général des collectivités territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
04/09/2018	57/2018	Marché avec la SARL Dal Cortivo de Castelmaurou pour l'abattage de 6 arbres et l'élagage de 8 arbres pour un montant HT de 3 250€
11/09/2018	58/2018	Marché avec l'entreprise Arcalia de Toulouse pour la réalisation d'un diagnostic technique ponctuel relatif à la structure d'un bâtiment préfabriqué de l'école pour un montant HT de 800€
13/09/2018	59/2018	Marché avec l'entreprise SAS Cabarrou et Fils de Gragnague pour la mise en accessibilité du boulodrome et des entrées de la mairie, de l'église et du foyer rural (création de rampes d'accès et d'une

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Mardi 13 novembre 2018**

Date de la convocation : 2 novembre 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 16 novembre 2018

		bande de guidage devant la mairie) pour un montant HT de 4 500€
17/09/2018	60/2018	Marché avec l'entreprise Aluminium Occitan de Garidech pour la réparation du rideau électrique au cabinet dentaire pour un montant HT de 790€
17/09/2018	61/2018	Avenant au marché avec l'entreprise Cofintex de Villiers-Sur-Marne pour une prestation de maintenance préventive du système d'alarme intrusion de l'école pour un montant HT de 140€/an
26/09/2018	62/2018	Marché avec l'entreprise Isogard de Saint Quentin en Yvelines pour la maintenance annuelle des extincteurs et le remplacement de 14 extincteurs pour un montant HT de 1 535,45€
27/09/2018	63/2018	Marché avec l'entreprise Sedi Equipement d'Uzès pour la reliure de quatre registres communaux pour un montant HT de 461€
28/09/2018	64/2018	Marché avec l'entreprise André Calle de Saint Jean pour la fourniture d'une boîte traiteur pour un montant de 59,90€ HT
08/10/2018	65/2018	Avenant au marché avec l'entreprise Cofintex de Villiers-Sur-Marne pour l'extension du système d'alarme intrusion de l'école à la zone restauration pour un montant HT de 353,60€ (installation) et 11,40€/mois (abonnement)
10/10/2018	66/2018	Marché avec l'entreprise Toulze de Castelmaurou pour le fleurissement d'automne de la commune pour un montant HT de 89,41€
12/10/2018	67/2018	Marché avec l'entreprise Lacroix Signalisation de Saint Herblain pour l'achat de plaques et numéros de rue pour un montant HT de 1 791,27€
12/10/2018	68/2018	Marché avec l'entreprise Coriolis Telecom de Suresnes pour l'achat d'un téléphone portable pour le directeur d'école (connecté au portier) pour un montant HT de 137,50€ (fourniture de l'appareil) et 18€/mois (abonnement)
15/10/2018	69/2018	Marché avec l'entreprise MGE de Saint Sulpice pour la mise en place d'un système aéraulique de récupération d'air à l'Espace Debat-Ponsan pour un montant HT de 1 739,56€
17/10/2018	70/2018	Marché avec l'entreprise Citeos de Toulouse pour la réparation de l'éclairage public Chemin de Lagarde pour un montant HT de 952,90€
25/10/2018	71/2018	Marché avec l'entreprise Evoluprint de Bruguères pour l'impression de la Graine d'infos du mois de novembre pour un montant HT de 145€

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Mardi 13 novembre 2018**

Date de la convocation : 2 novembre 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 16 novembre 2018

25/10/2018	72/2018	Marché avec l'entreprise Cosoluce de Pau pour une prestation de service relative à PASRAU (prélèvement à la source) pour un montant HT de 175€ (installation) et 75€/an (abonnement)
12/11/2018	73/2018	Marché avec l'entreprise IPC de Brest pour l'achat de produits divers pour les services techniques (produit anti-tag, savon mains...) pour un montant HT de 418,30€
12/11/2018	74/2018	Marché avec l'entreprise Lacroix Signalisation de Saint Herblain pour l'achat de panneaux d'information des aires de jeux et parcours de santé de la commune pour un montant HT de 600,46€
12/11/2018	75/2018	Marché avec l'agence Socotec de Toulouse pour la réalisation de la prestation de contrôle technique dans le cadre du marché de l'extension de la cantine scolaire pour un montant HT de 3 432€
12/11/2018	76/2018	Marché avec le bureau d'étude G2C de Toulouse pour la réalisation d'une prestation d'accompagnement de la commune dans la procédure de modification n°3 du PLU pour un montant HT de 4 475€

Point n°3 : Autorisation de signature de marchés**Délibération n°2018/70 :**

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant : Maîtrise d'œuvre pour les travaux de desserte voirie du futur ALAE/ALSH de Gragnague

Entreprise retenue : BECAD de Saint Jean Lherm

Montant HT du marché : 5 650€

Et de prévoir les crédits au budget

Délibération n°2018/71 :

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du Conseil Municipal****Mardi 13 novembre 2018**

Date de la convocation : 2 novembre 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 16 novembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant : Adhésion à un service de gestion de la divagation des animaux dans le domaine public et de gestion de la fourrière animale

Entreprise retenue : Groupe SACPA de Casteljaloux

Montant HT du marché : 1 997,15€ par an (durée du marché : 4 ans maximum)

Et de prévoir les crédits au budget.

Point n°4 : Demandes de subvention

Délibération n°2018/72 : Dans le cadre de la réglementation en vigueur d'une part et de l'évolution prévisible de la commune d'autre part, la commune de Gragnague souhaite établir le schéma directeur de son Système Assainissement (réseau et usine) et mettre à jour les zonages d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales de la commune.

Le commune va ainsi confier à un prestataire spécialisé la réalisation de l'étude diagnostique du Système d'Assainissement, au sens large du terme (eaux usées, eaux pluviales) et la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales.

Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 40 000€ HT.

Pour mener à bien ce projet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter l'inscription de ce projet à la programmation 2019 du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et l'aide financière la plus élevée possible ;
- de solliciter un démarrage anticipé des travaux au regard du calendrier de l'opération (attribution du marché à partir de décembre 2018)
- De mandater Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération

Délibération n°2018/73 : Dans le cadre de la réglementation en vigueur d'une part et de l'évolution prévisible de la commune d'autre part, la commune de Gragnague souhaite établir le schéma directeur de son Système Assainissement (réseau et usine) et mettre à jour les zonages d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales de la commune.

Le commune va ainsi confier à un prestataire spécialisé la réalisation de l'étude diagnostique du Système d'Assainissement, au sens large du terme (eaux usées, eaux pluviales) et la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales.

Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 40 000€ HT.

Pour mener à bien ce projet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter l'inscription de ce projet à la 11^{ème} programmation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'aide financière la plus élevée possible ;
- de solliciter un démarrage anticipé des travaux au regard du calendrier de l'opération (attribution du marché à partir de décembre 2018)

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du Conseil Municipal****Mardi 13 novembre 2018**

Date de la convocation : 2 novembre 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 16 novembre 2018

- De mandater Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération

Délibération n°2018/74 : Dans le cadre de l'implantation du lycée du nord-est toulousain à Gragnague, la commune se voit confier la construction d'un gymnase qui sera mutualisé et sera utilisé à la fois par les lycéens pendant le temps scolaire et par les associations locales en dehors des cours. Le coût prévisionnel HT de cette opération est de 3,8 millions d'euros.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander l'inscription de cette opération à la maquette de programmation 2019 du Contrat de Ruralité du PETR du Pays Tolosan et de déposer auprès des services de l'Etat une demande d'aide au taux le plus haut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'inscription de l'opération «construction d'un gymnase» à la maquette de programmation 2019 du contrat de ruralité du PETR du Pays Tolosan.
- De déposer un dossier de demande de financement auprès des services de l'Etat
- De mandater monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération

Point n°5 : Rapport du délégataire assainissement 2017

Délibération n°2018/75 : Vu la présentation du rapport annuel de gestion du service public de l'assainissement 2017 par l'entreprise VEOLIA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport annuel de gestion du service public de l'assainissement 2017.

Point n°6 : Tarifs assainissement 2019

Délibération n°2018/76 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'augmenter les redevances d'assainissement à percevoir pour l'année 2019, à savoir la redevance forfaitaire fixe par branchement et la redevance au prorata des mètres cubes d'eau comptabilisés au compteur du réseau d'adduction d'eau potable pour tous les usagers du réseau d'assainissement ;
- de fixer à 5% le taux d'augmentation des tarifs en vigueur en 2018.

Point n°7 : Convention de partenariat avec l'association l'Envol

Délibération n°2018/77 : La commune et l'association l'Envol souhaitent poursuivre leur partenariat afin de permettre l'accès des tout-petits gragnaguais à la socialisation au travers de la crèche « Les Loulous » de Castelmaurou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention (Madame Catherine ILLAC) d'approuver le projet de convention de partenariat avec

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Mardi 13 novembre 2018**

Date de la convocation : 2 novembre 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 16 novembre 2018

l'association l'Envol afin que la commune bénéficie de 2 places ETP du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

La subvention annuelle versée à l'association par la commune au titre de l'année 2019 s'élèvera ainsi à 7 690€.

Point n°8 : Contrat d'assurance statutaire 2019

Délibération n°2018/78 : Le contrat d'assurance statutaire de la commune arrive à échéance le 31 décembre 2018. Le Maire informe l'Assemblée que depuis 1992 le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux. Ce service consiste en la mise en place d'un contrat groupe d'assurance à adhésion facultative pour le compte des structures publiques territoriales employeurs du département de la Haute-Garonne et la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat groupe et de conseil. Après mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, le groupement Gras Savoye et Axa France Vie est titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL.

Le groupement Gras Savoye et Axa France Vie propose :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL : un taux de cotisation de 6,83% avec une franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire
- Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC : un taux de cotisation de 1,13%

En sus de la cotisation annuelle, le CDG31 perçoit une rémunération spécifique par couverture souscrite d'un montant représentant 5% du montant de la prime d'assurance, avec une perception minimale de 25€.

Les taux sont garantis pendant 2 ans.

De son côté, Groupama d'Oc propose :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL : un taux de cotisation de 6,28% avec une franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire
- Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC : un taux de cotisation de 1,13%

Aucun frais de gestion en sus de la prime annuelle n'est exigé.

Les taux sont garantis pendant 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de contrat de Groupama d'Oc, de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à l'IRCANTEC, de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL au taux de 6,28% avec une franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire, d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents contractuels afférents aux décisions précédentes et d'inscrire au budget les sommes correspondant aux primes annuelles d'assurance.

Point n°9 : Conventions tripartites (avec LEC) de mise à disposition des locaux et personnel

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Mardi 13 novembre 2018**

Date de la convocation : 2 novembre 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 16 novembre 2018

Délibération n°2018/79 : Monsieur le Maire procède à la présentation des projets de convention entre la mairie, la Communauté de Communes et son prestataire LECGS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les conventions présentées et d'autoriser M. le Maire à signer ces dernières.

Point n°10 : Convention de prise en charge financière avec LE&C Grand Sud 2018/2019

Compte tenu des éléments de précision manquants, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attendre la transmission des compléments d'information sollicités auprès de LECGS avant de délibérer.

Point n°11 : Décisions modificatives

Les décisions modificatives suivantes permettent :

- la réalisation du schéma directeur d'assainissement
- la réalisation des études de maîtrise d'œuvre de la desserte voirie du projet d'ALAE/ALSH de Gragnague
- la réalisation des études de maîtrise d'œuvre du projet d'extension de la cantine scolaire
- le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association gragnaguaise de taekwondo
- le solde du paiement des charges de personnel

Délibération n°2018/80 : Etudes assainissement

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article (Chap.) - Opération		Montant	Article (Chap.) - Opération		Montant
2031 (20) - 10 : Frais d'études			100 000,00		
2033 (20) - 10 : Frais d'insertion			2 000,00		
2315 (23) - 10 : Installation, matériel et outillage techniques			-102 000,00		
			0,00		
Total Dépenses			0,00		Total Recettes

Délibération n°2018/81 : Travaux VRD MOE

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article (Chap.) - Opération		Montant	Article (Chap.) - Opération		Montant
2031 (20) - 56 : Frais d'études			7 000,00		
2313 (23) : Constructions			-2 000,00		
2313 (23) - 55 : Constructions			-5 000,00		
			0,00		
Total Dépenses			0,00		Total Recettes

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Mardi 13 novembre 2018**

Date de la convocation : 2 novembre 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 16 novembre 2018

Nous avons récemment appris par voie de presse la volonté présidentielle de réfléchir à la transposition du « modèle lyonnais » en Haute-Garonne. Une telle décision, si elle devait voir le jour, entraînerait un transfert des compétences du Conseil départemental vers Toulouse métropole sur le territoire de cette dernière. La suppression de l'institution départementale sur le périmètre métropolitain laisserait subsister un département résiduel, un département amputé d'une partie de ses ressources, de ses moyens et de sa capacité d'action en matière de solidarités humaine et territoriale.

Cette situation est inenvisageable tant le Conseil départemental joue un rôle essentiel par son soutien aux services publics de proximité, par l'offre d'ingénierie publique qu'il déploie en proximité des territoires et, plus largement, par l'ensemble des dispositifs et des projets qu'il met en place pour accompagner tous les territoires haut-garonnais selon leurs spécificités et leurs besoins.

Dans notre seule commune, le Département a accompagné de nombreux projets essentiels au confort de vie des administrés, à l'image de la création du théâtre de verdure, la réfection des toitures du groupe scolaire, la création d'un cheminement piétonnier le long de la RD20 pour mettre en sécurité les usagers de la ligne HOP4, la réfection du court de tennis...

Nous savons que le Département agit au quotidien, dans un souci de dialogue et d'écoute constants, en faveur du développement équilibré de nos territoires. Nous savons aussi que son action auprès de nos concitoyens, que ce soit dans l'accompagnement social ou en faveur des collégiens pour ne citer que ces exemples, trouve une traduction identique dans les petites communes rurales comme dans la métropole toulousaine.

En Haute-Garonne, l'action du département est donc fondamentale pour assurer l'égalité des chances des citoyens sur l'ensemble des territoires urbains, péri-urbains, ruraux et de montagne. Nous sommes convaincus que ces territoires, dont la diversité forge l'identité et la richesse, ont un avenir commun qui doit s'écrire dans la complémentarité, la solidarité et le partage. Le transfert des compétences du Conseil départemental vers Toulouse Métropole viendrait mettre en péril l'équilibre déjà fragile entre tous ces bassins de vie haut-garonnais.

Par ailleurs, dans un contexte insécurisant de baisse des dotations de l'Etat, de réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation, de complexification des normes et des règlements, notre souhait est de pouvoir agir au sein d'une organisation territoriale enfin stabilisée ; de ce point de vue, la remise en cause du Département serait pour nous un nouveau facteur d'incertitudes.

Fort de notre attachement aux services départementaux, à l'action de ses agents et aux politiques publiques initiées en faveur du développement des territoires, je vous propose de manifester, dans l'intérêt de notre commune et de nos concitoyens, notre opposition à une décision visant à transposer « le modèle lyonnais » en Haute-Garonne en votant notre soutien à un Conseil départemental fort, continuant d'agir dans son périmètre géographique actuel, et soucieux de l'avenir de tous les territoires.

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Le Maire,**
*Daniel CALAS***Séance du Conseil Municipal****Mardi 13 novembre 2018**

Date de la convocation : 2 novembre 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 16 novembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette délibération de soutien au Conseil Départemental de la Haute-Garonne en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale.

Point n°13 : Tarif photocopies

Délibération n°2018/86 : Le Conseil Municipal a fixé par délibération en date du 28 juin 2017 les tarifs de la régie « photocopies ».

Au regard de l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif, il apparaît nécessaire de modifier le tarif de la page de format A4 en impression noir et blanc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs « photocopies » à compter du 13 novembre 2018 comme suit :

1. Pour les particuliers :

	Noir et blanc	Couleur
A4 recto	0,18€	1€
A4 recto verso	0,30€	1,50€
A3 recto	0,40€	2€
A3 recto verso	0,50€	3€

Pour les associations gragnaguaises : le photocopieur est mis gratuitement à la disposition des associations gragnaguaises. Cependant, le papier n'est pas fourni. Les associations gragnaguaises devront par conséquent amener leurs ramettes de papier.

Point n°14 : Lancement de la modification n°3 du PLU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une réunion du conseil municipal ultérieure.

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Le Maire,**
*Daniel CALAS***Séance du Conseil Municipal****Mardi 13 novembre 2018**

Date de la convocation : 2 novembre 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 16 novembre 2018

Numéro d'ordre des délibérations :

2018/70	Autorisation de signature de marché
2018/71	Autorisation de signature de marché
2018/72	Demande de subvention schéma assainissement – CD 31
2018/73	Demande de subvention schéma assainissement – Agence de l'Eau
2018/74	Demande de subvention gymnase – Etat
2018/75	Rapport du délégataire assainissement 2017
2018/76	Tarifs assainissement 2019
2018/77	Convention de partenariat avec l'association l'Envol
2018/78	Contrat d'assurance statutaire 2019
2018/79	Conventions tripartites (avec LEC) de mise à disposition des locaux et personnel
2018/80	Décision modificative n°1 – Budget assainissement
2018/81	Décision modificative n°9 – Budget communal
2018/82	Décision modificative n°10 – Budget communal
2018/83	Décision modificative n°11 – Budget communal
2018/84	Décision modificative n°12 – Budget communal
2018/85	Soutien au Conseil Départemental
2018/86	Tarifs photocopies

17 délibérations ont été prises lors de la séance du Conseil Municipal, n°2018/70 à 2018/86.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Mardi 13 novembre 2018**

Date de la convocation : 2 novembre 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 16 novembre 2018

Le Maire,
*Daniel CALAS***FEUILLE DE PRESENCE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 NOVEMBRE 2018 A 18H30**

NOM	EMARGEMENT
Monsieur Daniel CALAS	Présent
Madame Liliane GUILLOTREAU	Présente
Monsieur Didier AVERSENG	Présent
Madame Hélène BRUNEAU	Excusée
Monsieur Serge SOUBRIER	Présent
Monsieur Claude PLAUT	Présent
Monsieur Amador ESPARZA	Présent

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal**
Mardi 13 novembre 2018

Date de la convocation : 2 novembre 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 16 novembre 2018

Monsieur Bruno SIRE	Présent
Monsieur Denis BASSI	Pouvoir à Mme GUILLOTREAU
Madame Catherine ILLAC	Présente
Monsieur Pascal RAULLET	Présent
Madame Sophie BOUSCASSE	Présente
Madame Delphine ROGER	Excusée
Madame Stéphanie CALAS	Présente
Madame Isabelle PAYSAN	Excusée
Madame Alexandra CAMPIGNA	Excusée
Madame Brigitte RUDELLE	Présente

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Mardi 13 novembre 2018

Date de la convocation : 2 novembre 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 16 novembre 2018

Monsieur Laurent PLAS	Pouvoir à Mme RUDELLE
Monsieur Patrice CAZES	Excusé